



**PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°R32-2022-248 ter**

Publié le 29 juin 2022

SOMMAIRE

DIRECTION RÉGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES HAUTS-DE-FRANCE

Arrêté préfectoral portant inscription au titre des monuments historiques d'objets mobiliers conservés au FAYEL (Oise)

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL POUR LES AFFAIRES RÉGIONALES – PRÉFECTURE DE LA RÉGION HAUTS-DE-FRANCE

Arrêté modifiant l'arrêté portant composition de la Section Régionale Interministérielle d'Action Sociale (SRIAS) Hauts-de-France

CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE HAUTS-DE-FRANCE

Délégation spéciale de signature consentie par le Président de la CCI de région Hauts-de-France à Monsieur Arnaud JANSEN, Directeur Immobilier et Patrimoine de la CCI Littoral Hauts-de-France, à l'effet de signer le compromis de vente d'une parcelle en cours de numérotation et provenant de la division de la parcelle cadastrée ZC 92 sur le parc industriel Nord de la Baie de Somme à Abbeville, à la SCI La Bouvaque



**PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale des
affaires culturelles**

**Arrêté préfectoral portant inscription au titre des monuments historiques
d'objets mobiliers conservés au FAYEL (Oise)**

Le Préfet de la région Hauts-de-France
Préfet du Nord

Vu le code du patrimoine, livre VI, titres I et II et notamment l'article R 622-32 portant inscription d'un objet mobilier au titre des monuments historiques ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret de nomination du 30 juin 2021 de M. Georges-François LECLERC en tant que préfet de la région Hauts-de-France, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord (hors classe) ;

Vu la lettre de M. Philippe de Cossé-Brissac, propriétaire, en date du 1^{er} mars 2022, portant adhésion à l'inscription ;

Vu les autres pièces produites et jointes au dossier ;

Vu l'avis de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture entendue en sa séance du 8 mars 2022 ;

CONSIDERANT que la conservation des objets mobiliers ci-après désignés présente, au point de vue de l'histoire et de l'art, un intérêt suffisant pour en rendre désirable la préservation ;

ARRÊTE

Article 1^{er} :

Sont inscrits au titre des monuments historiques les objets mobiliers suivants, conservés dans le château du Fayel, Le-FAYEL (Oise) et appartenant à M. Philippe de Cossé-Brissac :

Pianoforte, dit piano carré, n° de série 4346

Facteur : Érard Frères et Cie

Datation : 1800

Facture de piano ; acajou, laiton

Dimensions : H = 83,4 cm ; la = 168,2 cm ; Pr = 65,3 cm

Inscriptions: *Erard Freres et C° / Rue du Mail N° 37 / a Paris 1800 ; Erard freres à Paris 1800 / N° 4346 ; Mr d'Hericy*



Ensemble de mobilier de salon :

Auteur (ébéniste) : Pierre-Benoît Marcion (1769-1840)

Datation : 1^{er} quart du 19^e siècle, vers 1804

Ayant appartenu au maréchal Mortier (1768-1835)

Pour partie déposé au domaine départemental de Sceaux, château-musée (Hauts-de-Seine)

Ci-après détaillé :

- Canapés (3)

Matériaux : bois, sculpté, doré ; soie, brochée

Dimensions : H = 108 cm ; L = 196,5 cm ; Pr = 84 cm

Dossier légèrement renversé. Décor en partie supérieure de trois rosaces complétées symétriquement de culots et de tiges de laurier. Quatre rosaces alternant avec ces décors. Pieds antérieurs en double balustre ornés de volutes, de palmes et de culots, et portant une double rosace dans un macaron au niveau des accoudoirs. Pieds intermédiaires décorés de volutes, de culots et de palmettes. Pieds postérieurs en sabre. Ceinture ornée de trois frises constituées par une rosace double complétée symétriquement par des culots, petites feuilles et rosace.



- Bergères (2)

Matériaux : bois, sculpté, doré ; soie, brochée

Dimensions : H = 102 cm ; L = 71 cm ; Pr = 64 cm

Dossier légèrement renversé, décoré en partie supérieure d'un motif de rosaces complétées de manière symétrique de culots et de tiges de laurier. Deux rosaces alternant avec ces décors. Pieds antérieurs en double balustre, ornés de volutes, de palmes et de culots ; portant au niveau des accoudoirs une double rose dans un mascarón. Pieds postérieurs en sabre. Accoudoirs reliés au dossier par des flasques et portant des manchettes. Ceinture convexe ornée d'une frise constituée d'une rosace double complétée de part et d'autre par des culots, petites feuilles et rosaces. Rose disposée dans un dé au niveau des pieds antérieurs.



- **Fauteuils (12)**

dont 2 déposés depuis 1994 au domaine départemental de Sceaux, château-musée (Hauts-de-Seine)

Matériaux : bois, sculpté, doré ; soie, brochée
Dimensions : H = 101 cm ; L = 63 cm ; Pr = 54 cm

Même profil et même décor que les bergères.



- **Chaises (12)**

dont 2 déposées depuis 1994 au domaine départemental de Sceaux, château-musée (Hauts-de-Seine)

Matériaux : bois, sculpté, doré ; soie, brochée
Dimensions : H = 96 cm ; L = 48 cm ; Pr = 45 cm

Dossier rectangulaire renversé en arrière portant en partie supérieure un décor de rosaces complétées de manière symétrique de culots et de tiges de laurier. Deux rosaces alternant avec ces décors. Pieds antérieurs tournés et ornés dans leur partie centrale de feuilles dentelées, pieds postérieurs en sabre. Ceinture légèrement convexe décorée par une frise constituée par une rosace double complétée de part et d'autre par des culots, de petites feuilles et des rosaces ; rosaces inscrites dans un dé décorant l'avant et les côtés. Géométrie de la ceinture et du dossier soulignée par de fines moulures.



- **Sièges en X (3)**

dont 1 déposé depuis 1994 au domaine départemental de Sceaux, château-musée (Hauts-de-Seine)

Matériaux : bois, sculpté, doré ; soie, brochée
Dimensions : H = 72 cm ; L = 77 cm ; Pr = 47 cm

Sièges curule à l'antique. Branches en X, arrondies, reliées par une entretoise dans leur partie supérieure, terminée par un décor de coquille, rosace et grande feuille d'eau. Pieds, à la courbure voisine, reliés à hauteur de l'assise par des feuilles d'eau et de petites palmettes. Autre décor en griffes de lion et grandes feuilles d'eau.



- **Tabourets de pieds (2)**

dont 1 déposé depuis 1994 au domaine départemental de Sceaux, château-musée (Hauts-de-Seine)

Matériaux : bois, sculpté, doré ; soie, brochée
Dimensions : H = 15 cm ; L = 41 cm ; Pr = 32 cm

Décor de rosaces et fines moulures.



- **Écran (1)**

Matériaux : bois, sculpté, doré ; soie, brochée
Dimensions : H = 90 cm ; L = 71 cm ; Pr = 8 cm

Décoration supérieure et inférieure rappelant celle des sièges. Côtés ornés d'un motif de volutes et de culots surmontés d'une grande palme. Pieds formant une console ornée de grandes feuilles d'eau nervurées. Fines moulures. Roulettes.



- **Console (1)**

Matériaux : bois, sculpté, doré ; plateau : marbre blanc
Dimensions : H = 92,5 cm ; L = 96 cm ; Pr = 53 cm

Ceinture ornée d'une guirlande de fruits, feuillages et rubans. Sous le marbre, une frise de petites feuilles et de perles de grosseurs variables. Côtés décorés de palmettes inscrites dans des volutes. Quatre pieds reposant sur une forte plinthe en U et présentant une forme en double balustre ornée de volutes et de palmettes rappelant le décor des sièges.



- **Table (1)**

Matériaux : bois, sculpté, doré ; plateau : marbre gris
Dimensions : H = 80 cm ; L = 164 cm ; Pr = 68 cm

Ceinture portant un motif de rosaces entourées de palmettes. Pieds rainurés et décorés de feuilles denticulées en partie supérieure. Deux entretoises et une barre transversale tournée consolidant le piètement.



- **Tables (2)**

Matériaux : bois, sculpté, doré ; plateau : marbre gris
Dimensions : H = 79 cm ; L = 87,5 cm ; Pr = 60,5 cm

Décor similaire de rosace centrale, de volutes et culots se terminant par une palmette sur la ceinture. Grandes rosaces aux angles et branche d'olivier sur les côtés. Pieds tournés ornés de feuilles rainurées et de petites rosaces.



- **Piédestaux dits « égyptiennes » (2)**

Matériaux : bois, sculpté, doré
Dimensions : H = 100 cm

Cariatides égyptiennes portant sur leur tête une vasque ornée de grandes feuilles d'eau et de godrons ; coiffure perlée surmontée d'une tête d'oiseau à la manière d'un uraeus, collier et bracelets. Les seins ornés d'un motif rayonnant. Tunique présentant sur l'avant un bandeau orné de hiéroglyphes. Dans chaque main, une palme et une fleur de lotus. Socle décoré de godrons et reposant sur trois griffes de lion.



- **Torchères (4)**

Matériaux : bois, sculpté, doré
Dimensions : H = 198 ; Pr = 29 cm

Au sommet, une coupe destinée à recevoir le dispositif d'éclairage. Fût rainuré. Base décorée de feuilles d'acanthé surmontée d'un anneau doté de petites rosaces, puis des godrons et feuilles décoratives, le tout reposant sur un socle composé de trois jarrets de lion. Palmettes et volutes rappelant le décor des autres éléments du salon.



- **Cantonniers (6) et galons de rideaux (remontés)**

Matériaux : soie, brochée

Rideaux modernes. Soies et galons anciens.



Article 2 :

Conformément aux dispositions des articles R 421-1 et R 421-5 du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille – 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire, CS 62039, 59014 Lille Cedex – dans le délai de 2 mois à compter de sa publication.

Article 3 :

Le présent arrêté sera notifié au propriétaire et au dépositaire.

Article 4 :

Le préfet de la Région Hauts-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs des services de l'État dans la région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le 22 juin 2022

Pour le Préfet de Région,
Le directeur régional

des affaires de culture de France
et par délégation
Le Directeur Régional
Hilaire MULTON

Hilaire MULTON



**Arrêté modifiant l'arrêté portant composition de la
Section Régionale Interministérielle d'Action Sociale (SRIAS)
Hauts-de-France**

Le préfet de la région Hauts-de-France

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU le décret n° 2004.374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

VU le décret n° 2006-21 du 6 janvier 2006 modifié relatif à l'action sociale au bénéfice des personnels de l'État, notamment ses articles 5 et 7 qui instituent auprès des préfets de région des sections régionales du comité interministériel consultatif d'action sociale des administrations de l'État ;

VU le décret n° 2009-587 du 25 mai 2009 modifié relatif aux missions des secrétaires généraux pour les affaires régionales ;

VU le décret du 30 juin 2021 portant nomination de Monsieur Georges-François LECLERC, en qualité de préfet de la région Hauts-de-France, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord ;

VU l'arrêté ministériel du 29 juin 2006 modifié fixant la composition et le fonctionnement des sections régionales du comité interministériel consultatif d'action sociale des administrations de l'État ;

Vu l'arrêté ministériel du 6 avril 2020 du Premier ministre et du ministre de l'intérieur portant nomination de Monsieur Laurent BUCHAILLAT en qualité de secrétaire général pour les affaires régionales Hauts-de-France auprès du préfet de la région Hauts-de-France, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord, à compter du 6 avril 2020 ;

VU l'arrêté préfectoral du 13 mai 2019 portant nomination du président et du vice-président de la SRIAS Hauts-de-France ;

VU l'arrêté préfectoral du 24 mai 2019 modifié portant composition de la Section Régionale Interministérielle d'Action Sociale (SRIAS) Hauts-de-France ;

VU l'arrêté préfectoral du 1^{er} septembre 2020 portant délégation de signature à Monsieur Laurent BUCHAILLAT, secrétaire général pour les affaires régionales ;

VU le procès-verbal relatif à la réunion de l'assemblée plénière de la SRIAS Hauts-de-France du 02 mai 2019, au cours de laquelle les représentants des organisations syndicales de fonctionnaires ont procédé à un vote en vue de la désignation d'un nouveau président et vice-président de la SRIAS Hauts-de-France ;

CONSIDERANT les consultations entreprises et les propositions formulées pour la nomination des membres ;

SUR proposition du secrétaire général pour les affaires régionales :

ARRÊTE

Article 1^{er} :

L'article 1^{er} de l'arrêté modifié du 24 mai 2019 portant composition de la Section Régionale Interministérielle d'Action Sociale (SRIAS) Hauts-de-France, est modifié comme suit :

«IV - Treize représentants titulaires et **douze** représentants suppléants des organisations syndicales :

Organisation syndicale	Titulaires	Suppléants
CGT	HECQ-RIVIERE Thérèse	BACHORZ Catherine
	CARPENTIER Nathalie	RICOUS Carole
FO	CANGE Joël	FALAMPIN Aline
	JEANNOT Jérémy	CLETY André
	JOURDIN Sylviane	NOEL Sophie
CFDT	BOULAIN Xavier	MOINE Valérie
	HUGOT Christophe	ROBAIL Frédéric
UNSA	BIVIGLIA Jonathan	STAQUET Claude
	BLONDEL Frédéric	PETIT Henri
FSU	GILBERT Jérôme	GUEANT Bernard
	ROUSSEAU Emmanuel	PANNIER Jérôme
Solidaires	DEVRESSE Olivier	CHEDDANI Malika
CFE-CGC	PAILLARD Michel	VANDEVILLE Muriel

»

Le reste sans changement.

Article 2 :

Le secrétaire général pour les affaires régionales est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le **28 JUIN 2022**

Pour le préfet et par délégation,
Le secrétaire général
pour les affaires régionales



Laurent BUCHAILLAT

DELEGATION SPECIALE DE SIGNATURE

Je soussigné, Philippe HOURDAIN, Président de la CCI de région Hauts-de-France,

- Vu l'article R.711-68 du Code du Commerce,
- Vu le Décret n°2016-473 du 14 avril 2016 portant création des CCI Locales de l'Artois, Grand Hainaut, Grand Lille et Littoral Hauts-de-France,
- Vu le Règlement intérieur, et notamment les articles 54 et 121,
- Vu la délibération approuvée lors de l'installation de l'Assemblée Générale de la CCI de région Hauts-de-France en date du 09 décembre 2021, portant sur les pouvoirs consentis à son Président,
- Vu la délégation de compétences consentie au Bureau par l'Assemblée Générale de la CCI de région Hauts-de-France, réunie le 09 décembre 2021, pour l'acquisition et la cession d'immeubles bâtis et non bâtis pour un montant inférieur à 200 000€ HT/HD
- Vu la délibération du Bureau de la CCI de région Hauts-de-France en date du 21 avril 2022 autorisant la cession d'une parcelle de 2252m² en cours de numérotation et provenant de la division de la parcelle cadastrée ZC 92 sur le parc industriel Nord de la Baie de Somme à Abbeville, à la SCI La Bouvaque pour un montant de 78 820 € HT/HD, soit 35€/m²

Sur proposition de Monsieur David BRUSSELLE, Directeur Général,

Décide :

De donner délégation de signature spéciale à **Monsieur Arnaud JANSEN**, Directeur Immobilier et Patrimoine de la CCI Littoral Hauts-de-France, à l'effet de signer le compromis de vente d'une parcelle de 2252m² en cours de numérotation et provenant de la division de la parcelle cadastrée ZC 92 sur le parc industriel Nord de la Baie de Somme à Abbeville, à la SCI La Bouvaque pour un montant de 78 820 € HT/HD.

La présente délégation de signature n'emporte en aucun cas délégation de compétence et s'exerce dans le strict respect des procédures institutionnelles et internes dont le délégataire a parfaitement connaissance.

Fait à Lille, le 27 juin 2022

Philippe HOURDAIN
Président

